

## MeDirect : Pionnier dans les comptes d'épargne non réglementés.

En août l'année dernière, MeDirect a remis au goût du jour les comptes d'épargne non réglementés en Belgique. À l'heure actuelle, les concurrents commencent à suivre les pas de MeDirect. Xavier De Pauw, CEO de MeDirect, explique : "Nous sommes ravis de voir que notre histoire unique trouve de l'écho chez d'autres banques. Avec le lancement de 2 comptes d'épargne non réglementés l'an dernier, MeDirect a ouvert la voie pour un compte d'épargne avec un taux d'intérêt unique et clair."

MeDirect trouve important de tenir compte un maximum des souhaits des épargnants. Plusieurs études ont prouvé que les épargnants préfèrent un taux d'intérêt simple, clair et élevé. Avec ses deux comptes d'épargne différents, MeDirect répond aux attentes diversifiées de ses clients.

### Un taux clair et élevé

Chez MeDirect, les épargnants peuvent choisir entre un Compte d'épargne Express comprenant un taux d'intérêt élevé ainsi qu'un accès instantané à leur argent, et un Compte d'épargne ME3, aussi flexible, possédant un taux d'intérêt encore plus élevé et où l'argent est accessible avec 3 mois de préavis. En outre, les intérêts sont versés tous les 3 mois.

				
Compte d'Epargne <b>Express</b>	<b>1,50%</b> Net par an	Intérêts accumulés à partir du <b>premier jour</b>	Intérêts versés sur votre compte <b>tous les 3 mois</b>	Accès <b>immédiat</b> à votre argent
Compte d'Epargne <b>ME3</b>	<b>2,10%</b> Net par an	Intérêts accumulés à partir du <b>premier jour</b>	Intérêts versés sur votre compte <b>tous les 3 mois</b>	Accès flexible à votre argent avec <b>3 mois de préavis</b>

De nombreuses banques ont abaissé les taux d'intérêt de leurs comptes d'épargne au cours des dernières semaines. Le compte d'épargne ME3 de MeDirect offre un taux net de 2,10 % par an et est à l'heure actuelle le taux le plus élevé du marché.

### Pas de prime de fidélité complexe.

L'avantage principal d'un compte d'épargne non réglementé est l'absence de calculs complexes pour la prime de fidélité. Malgré les changements apportés à la législation, les épargnants doivent encore sécuriser leur argent pendant 12 mois consécutifs afin de bénéficier d'une prime de fidélité. De plus, le paiement d'un bonus peut prendre jusqu'à 3 mois. Xavier De Pauw :

"Nous ne sommes pas en faveur d'une prime de fidélité. Aussi bien les banques que les épargnants bénéficient d'un produit d'épargne plus simple et plus transparent, comme c'est le cas pour notre Compte d'épargne ME3 ou notre Compte d'épargne Express. Cependant, la législation et le système fiscal favorisent toujours le système de prime de fidélité. Avec l'exemption du précompte mobilier, il revient moins cher aux banques de proposer des comptes d'épargne réglementés. Néanmoins, nous

fournissons des produits simples, clairs et à des taux d'intérêt élevés. Le succès des comptes d'épargne non réglementés montre qu'il existe une demande pour une telle transparence."

### **D'autres suivent l'innovation de MeDirect**

Depuis la semaine passée, MeDirect n'est plus la seule banque en Belgique à proposer des comptes d'épargne non réglementés. Xavier De Pauw : "MeDirect a innové sur le marché en 2013 avec le lancement des comptes d'épargne non réglementés, et offre en plus les taux d'intérêt les plus élevés. Nous espérons que dans un avenir proche, tous les produits d'épargne seront traités de la même manière par le système fiscal afin que les banques qui offrent des produits d'épargne transparents ne soient plus désavantagées. Si cela devait se produire, plus de banques iraient dans la même direction que nous, ce qui serait bénéfique pour les épargnants en général."

### **Pas de comptes d'épargne réglementés**

Cela signifie-t-il que MeDirect ne lancera pas de compte d'épargne réglementé à l'avenir? Xavier De Pauw répond :

"Nous n'excluons pas cette possibilité. Un compte d'épargne réglementé pourrait être un ajout à nos produits simples existants. S'il est clair que nos clients sont intéressés par un certain produit, nous en examinerons toujours les différentes possibilités.

/ / / / / / / /

### **Note pour l'éditeur**

Pour toute question relative à ce communiqué de presse et/ou à MeDirect Belgique, veuillez contacter :

Xavier De Pauw  
CEO MeDirect Belgique  
Tél. : +32 (0) 2 518 5014  
E-mail : [xavier.depauw@medirectbank.be](mailto:xavier.depauw@medirectbank.be)

Wim Wuyts  
Responsable Marketing de MeDirect  
Tel. : +32 (0) 2 518 0010  
E-mail : [Wim.wuyts@medirectbank.be](mailto:Wim.wuyts@medirectbank.be)